



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-293

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 2 juillet 2019, le conseil a adopté la résolution numéro 2019-293, intitulée : « Résolution d'approbation d'un PPCMOI – Projet intégré de cinq résidences semi-enfouies – 249, rue Saint-Jacques ».

Cette résolution a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu le 15 août 2019.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de cette résolution au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h 15 à 12 h, et que ladite résolution est entrée en vigueur le 16 août 2019, date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 5 septembre 2019

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE